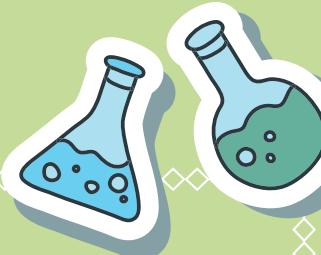


Guide scolaire

2020 / 2021

 **suresnes**

Sommaire



VOS INTERLOCUTEURS P5

- La Commune / L'éducation p6-7

LES ÉCOLES P9

- Incrire son enfant à l'école p10-11

LES TEMPS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE P13

- Maternelles p14
- Élémentaires p16
- Temps repas p17
- Le mercredi p18
- Les vacances scolaires p20
- Facturation p21



LA VIE SCOLAIRE P23

- Associations parents d'élèves p24
- Les + à Suresnes p26

QUAND L'ÉCOLE EST FINIE P29

- Service des sports - Conservatoire - MUS - Arts plastiques p30-31
- Médiathèques - Le Capitole - Théâtre Jean Vilar
Vie associative p32-33
- Suresnesanimation.net p34-35
- Les espaces jeuneS p36
- Suresnes information jeunesse p37
- L'Espace des Parents p38



NOTES p39-41

CALENDRIER DES VACANCES 2020/2021 p42

CAISSE DES ÉCOLES p43



Édito

L'année scolaire passée a été marquée par une interruption brutale et inédite peu après les vacances d'hiver suite à l'épidémie sans précédent de COVID-19. Nous voulons féliciter, une fois de plus, l'ensemble de la communauté éducative qui a su écrire une nouvelle page de son histoire en adaptant l'école à la maison. C'est souvent dans les périodes inédites que les progrès sont les plus remarquables. Une fois encore cela s'est révélé exact.

Nous tenons à remercier l'ensemble des enseignants de Suresnes qui a su trouver de nouvelles méthodes de travail en procédant par expérimentation avec le soutien et l'accompagnement sans faille de l'inspectrice Madame Neveu dont nous saluons l'investissement auprès des familles suresnoises également.

Les équipes proactives et volontaires ont permis à un maximum d'enseignants de retrouver leurs marques pour continuer la transmission des savoirs et l'acquisition de compétences pour le plus grand nombre d'enfants. L'école a continué pour le bien de tous !

Nous souhaitons aussi adresser notre reconnaissance et féliciter les agents de la ville qui ont été particulièrement impliqués dans la gestion de la crise.

Leur implication, quel que soit leur rattachement d'origine, a permis la réouverture des écoles, dès le 14 mai, dans le respect le plus strict des mesures sanitaires. Grâce à cette mobilisation, les enfants de la maternelle au CM2 ont pu retrouver le chemin de l'école avec un taux de présence approchant les 95% quelques jours avant la fin de l'année scolaire. La preuve que les familles ont retrouvé la confiance dans l'institution et apprécié les mesures prises par la ville.

Pendant les vacances, la ville de Suresnes a choisi d'accompagner les familles en mettant en place le dispositif « vacances apprenantes » proposé par le gouvernement. Ainsi, ce sont près de 450 séjours pour les enfants de 4 à 15 ans qui ont été organisés en un temps record grâce à l'implication des services permettant aux enfants de se retrouver entre eux. Ils ont vécu des expériences nouvelles tout en acquérant des compétences grâce aux activités éducatives et ludiques qui leur ont été proposées. Les centres de loisirs avec des équipes d'animation très impliquées aussi depuis le début de la crise ont assuré l'accueil des enfants pendant l'été.

UNE RENTRÉE SOUS CONTRÔLE ...



Des familles heureuses et des enfants épanouis, prêts à retrouver, confiants, le chemin de l'école c'est le gage d'une rentrée sous le signe de l'optimisme !

Les expérimentations d'organisation et les mesures mises en place en fin d'année scolaire dernière permettent d'appréhender la rentrée de manière sereine afin d'éviter les risques de contamination et de permettre à tous, enseignants et élèves, d'intégrer les nouvelles règles sanitaires en collectivité pour continuer les apprentissages. Apprendre à « re-vivre » ensemble dans un contexte sanitaire inédit, au contact des autres mais avec des règles nouvelles pour un avenir que nous devons inventer pour les générations futures, est un des grands défis posés par l'évolution du monde qui nous entoure.

Suresnes affirme une volonté d'œuvrer à la mise en place des actions éducatives qui doivent naturellement intégrer la transition écologique déjà enclenchée et participer activement à l'évolution des méthodes éducatives permettant de donner aux jeunes et dans toutes les circonstances le maximum de moyens pour s'ouvrir au monde.

Confiants en l'avenir nous vous souhaitons à tous une excellente rentrée !

Guillaume BOUDY

Maire de Suresnes

Muriel RICHARD

Adjointe au Maire,
déléguée à l'Éducation



ABC

Vos INTERLO- CUTEURS

La commune



Commune

1^{re} Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, aux Affaires juridiques, à la Gestion des instances, aux Relations Internationales et au Jumelage

M^{me} Muriel Richard

Adjoint au Maire délégué aux Sports

M^{me} Alexandre Burtin

Adjoint au Maire délégué à la Culture

M^{me} Jean-Pierre Respaut

Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse

M^{me} Frédérique Laine

Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité

M^{me} Élodie Reber

Pour joindre vos élus :

01 41 18 19 67

Pôle Éducation

Dir. : M^{me} Gaude Da Silva

01 41 18 19 21

Service Affaires scolaires

Responsable : Mme Durand

01 41 18 15 35

Service Activités périscolaires et éducatives

Responsable : M^{me} Boury

01 41 18 18 89

Service Restauration

Responsable : M^{me} Brun

01 41 18 38 80

Pôle Jeunesse Animation Sports et Open data

Dir. : M. Rohée

01 41 18 37 10

Service des Sports

Responsable : M^{me} Crélot

01 41 18 15 32

Service Jeunesse Animation

Responsable : M^{me} Tigane

01 41 18 15 91

Pôle Culture, Vie associative, Cohésion Sociale, Sécurité et Démocratie de Proximité

Dir. : M^{me} Lefèvre

01 41 18 15 41

Pôle Santé, Prévention, Petie enfance

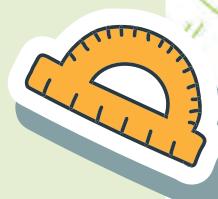
Responsable : M^{me} Krief

01 41 18 16 83

Espace des Parents

M^{me} Abou Faissal

01 41 38 94 70





Éducation Nationale



Rectorat de Versailles

Rectrice : M^{me} Avenel
01 30 83 44 44
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Dir. académique : M^{me} Fis
01 71 14 27 64
167/177 av. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Inspection de l'Éducation nationale

Inspectrice : M^{me} Neveu
01 30 83 45 55
5/19 rue du Dr Émile Roux
92150 Suresnes

Centre d'information et d'orientation

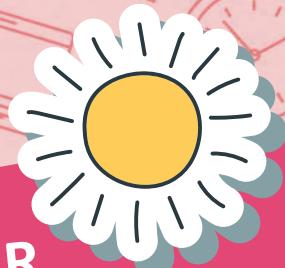
Puteaux
Dir. : M^{me} Alilate
01 49 03 74 20
2 cour du Mal Leclerc
92800 Puteaux





Les **ÉCOLES**

Inscrire son enfant à l'école



À SAVOIR

Afin de contrôler le respect de l'obligation scolaire, chaque année, « à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde » (article L. 131-6 du code de l'éducation).

Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction, qui n'ont pas inscrit leur enfant dans un établissement scolaire public ou privé et qui désirent l'instruire à domicile, doivent chaque année déclarer au Maire de la commune de résidence et à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale qu'elles feront donner l'instruction dans la famille.

LES INSCRIPTIONS POUR L'ENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE S'EFFECTUENT DU 4 JANVIER AU 31 MARS AU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES, 7 RUE DU MONT-VALÉRIEN.

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

Vous pouvez également faire la démarche en ligne via le portail citoyen :

toutsuresnes.fr

Pour les nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année.

Documents à fournir :

- livret de famille ou acte de naissance + justificatif de domicile de moins de trois mois et carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour + copie de l'acte de jugement (en cas de divorce ou de séparation) et/ou autorisation de l'autre parent + un certificat de radiation (pour les enfants ayant fréquenté une école hors Suresnes).

Une fois l'inscription réalisée en mairie, une fiche de pré-inscription sera remise aux parents qui pourront prendre contact avec le directeur d'école pour réaliser l'admission de l'enfant.



MATERNELLES

Wilson

6 av. du Pdt Wilson
01 40 99 15 65

Edouard Vaillant

10 av. Édouard Vaillant
01 42 04 00 45

Raguidelles

19 rue du Dr Émile Roux
01 42 04 07 85

République

7 rue du Chemin Vert
01 47 72 44 47

Simone Veil

3 rue Alexandre Darracq
01 41 18 16 97

Henri Dunant

17 rue du Cdt Rivière
01 45 06 46 33

Saint-Exupéry

77 rue de Verdun
01 41 18 17 90

Robert Pontillon

6 rue du Cne Ferber
01 41 18 19 76

Cottages

32 rue des Cottages
01 41 18 16 90

Mouloudji

10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 86

Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»

10 av. Sisley
01 71 04 57 84

ÉLÉMENTAIRES

Vaillant-Jaurès

6/8 av. Édouard Vaillant
01 42 04 20 72

Raguidelles

5/19 rue du Dr Émile Roux
01 45 06 65 51

Parc

36 rue du Dr Magnan
01 41 18 96 12

Jules Ferry

12 rue Jules Ferry
01 41 18 19 00

Berty Albrecht

86 rue Carnot
01 41 18 16 98

Robert Pontillon

6 rue du Cne Ferber
01 41 18 19 76

Cottages

32 rue des Cottages
01 41 18 16 91

Mouloudji

10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 86

Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»

10 av. Sisley
01 71 04 57 84

Ecole privée Catholique Saint-Leufroy

(de la petite section maternelle au CM2)
92/96 rue de la République
01 45 06 53 58
(les inscriptions se font directement auprès de la directrice)

COLLÈGES

Les collèges sont gérés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Jean Macé

78 rue Carnot
01 47 72 04 86

Emile Zola

46 av. F. Roosevelt
01 45 06 12 14

Henri Sellier

7 bd Aristide Briand
01 47 72 03 53

SEGPA Sellier

8 av. du Président Wilson
01 47 72 26 60

LYCÉES

Les lycées sont gérés par le Conseil régional d'Île-de-France. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Paul Langevin

2 rue Payret-Dortail
01 47 72 20 13

Louis Blériot

(lycée professionnel)
67 rue de Verdun
01 45 06 21 36

Établissement spécialisé

- SIPFP Section d'initiation et de 1^{re} formation professionnelle (ex EMPRO)
70 rue de la Procession
01 45 06 15 09







Les temps **PÉRI ET EXTRA- SCOLAIRE**

TEMPS PÉRISCOLAIRES

POUR ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne via le portail familles à partir du 22 juillet 2020, puis directement auprès des animateurs présents dans chaque école.

L'accès est réservé en priorité : aux enfants dont les parents travaillent, poursuivent une formation ou recherchent un emploi, et aux familles ayant au moins 3 enfants à charge et dont un responsable légal peut justifier d'une activité professionnelle.



LE PORTAIL FAMILLE

Pour accéder aux inscriptions sur le portail famille, il suffit de vous rendre sur :

suresnes.fr → portail citoyen (page d'accueil) → rubrique familles (utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe).

Vous trouverez également sur le site internet de la ville (rubrique périscolaire) le guide pratique des inscriptions et les règlements intérieurs des différentes activités périscolaires et de restauration, qui précisent les modalités d'inscription, de fréquentation et de tarification.

Temps scolaires et périscolaires 2020/2021

CENTRES D'ACCUEIL MATERNELS

Dans chaque école maternelle, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. C'est un lieu de vie facilitateur, intégrateur, riche de possibilités. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.



LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7h45-8h20

Centre d'accueil du matin

8h20-8h30

Accueil des élèves

8h30-11h30

Enseignements

11h30-13h20

Pause méridienne

13h20-13h30

Accueil des élèves

13h30-16h30

Enseignements

16h30-18h

✓ Maternelle

Centre d'accueil
du soir avec
départs échelonnés
à partir de 17h

✓ Élémentaire

Atelier CEL, étude
1^{er} temps d'animation

18h-18h30

Centre d'accueil
du soir avec
départs échelonnés

MERCREDI - JOURNÉE DE CENTRE DE LOISIRS

Élémentaires

CENTRES D'ACCUEIL ÉLÉMENTAIRES

Dans chaque école élémentaire, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 18h00 à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.

- Après un 1^{er} temps d'activité (étude, temps d'animation ou atelier CEL) organisé de 16h30 à 18h, un centre d'accueil du soir permettant des départs échelonnés est organisé de 18h à 18h30, afin que tous les parents puissent venir chercher leurs enfants selon leurs disponibilités. Les activités sont organisées en conséquence par le personnel d'animation afin de trouver un équilibre avec la fin de journée de l'enfant et un retour avec ses parents. En effet, il convient de répondre au mieux aux besoins des familles, tout en respectant le rythme des enfants.

LES ATELIERS C.E.L.

Ils permettent aux enfants des écoles élémentaires de s'initier à la pratique d'une activité choisie dans le domaine artistique, sportif ou scientifique, et de leur donner envie de poursuivre cette pratique au sein de structures spécialisées.

Des intervenants diplômés, des employés communaux et des enseignants animent ces ateliers proposés sur les 4 jours de la semaine scolaire (arts plastiques, badminton, escalade avec la participation de l'association Suresnes Escalade, théâtre, danse contemporaine, magie, échecs, informatique, cuisine, photographie, etc.).

Un dépliant spécifique à ce programme vous sera remis en début d'année scolaire par l'intermédiaire de l'école de votre enfant.

LES ÉTUDES

La Municipalité a souhaité maintenir un temps d'études postscolaires et répondre aux projets d'école poursuivant une démarche d'accueil périscolaire.

Ces actions sont animées par des enseignants et des intervenants.

Inscriptions en ligne via le portail familles à partir du 15 juillet et jusqu'au 25 août 2020, puis directement auprès du directeur de l'école.

LE 1^{er} TEMPS D'ANIMATION

Un centre d'accueil est proposé en alternative à l'étude et aux ateliers du CEL.

Afin de développer un projet pédagogique cohérent, ce temps ne permettra pas les départs en cours d'activité.

Cela favorisera la réalisation de projets porteurs d'objectifs éducatifs.

À noter : en élémentaire, le goûter est fourni par les parents.

LE TEMPS DU REPAS

L'inscription se fait par Internet, via le Portail familles de la Ville (suresnes.fr rubrique démarches en ligne : Espace famille)

L'AGENDA DE RÉSERVATION EST OUVERT À COMPTER DU 22 JUILLET

- La réservation se fait par le choix d'un forfait sur 10 mois : un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours fixes par semaine. Toute autre fréquentation sera facturée selon le tarif « fréquentation exceptionnelle » et doit faire l'objet d'une autorisation expresse du directeur d'école.
- Pour que le choix du forfait soit applicable dès la rentrée scolaire, l'inscription à la restauration scolaire doit être effectuée entre le 22 juillet et le 25 août 2020.
- Une modification du forfait ou une nouvelle inscription est possible en cours d'année. Dans ce cas, elle ne s'applique qu'au 1^{er} jour du mois suivant la démarche d'inscription ou de modification.
- Les demandes de modification effectuées via le portail familles doivent être validées par le service Activités périscolaires et éducatives. Au-delà d'une modification dans l'année, un justificatif sera demandé.
- Les familles qui ne sont pas prioritaires pour fréquenter la restauration scolaire doivent faire une demande écrite à partir du formulaire en cliquant sur le lien correspondant. Elle sera étudiée par l'adjointe au Maire déléguée à l'Education.
- Toute modification doit être transmise au service periscolaire.

RÉFÉRENTE HANDICAP

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions, sur les temps périscolaires ou sur les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances, les familles sont invitées à prendre contact avec Sandrine Rougié.

01 41 18 37 97

srougie@ville-suresnes.fr

La cuisine centrale

Installée dans le quartier Écluse-Belvédère, elle fournit les repas de tous les restaurants scolaires et lieux d'accueil petite enfance de la ville. Chaque jour, les repas sont préparés sur place et acheminés dans les écoles après avoir été refroidis.

Un système qui garantit la fraîcheur des mets et leur diversité. Les menus sont validés par une diététicienne et un ingrédient bio est intégré à chaque repas. Les menus sont consultables sur le site de la Ville (rubrique mon enfant > Vie scolaire > Restauration scolaire).

La Ville a également fait le choix de s'engager dans la démarche Mon Restau Responsable® pour offrir une cuisine saine, de qualité, respectueuse de l'environnement en restauration collective au sein de la Cuisine centrale de production, des offices scolaires et du restaurant municipal.

Ce projet mobilise les équipes de la Restauration et du pôle Education autour de 4 piliers avec de multiples enjeux : Le bien-être, l'assiette responsable, les écogestes, l'engagement social et territorial.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé

Si votre enfant souffre d'une allergie, est en situation de handicap, ou doit suivre un traitement médical, vous devez vous rapprocher du Directeur de son école, afin de retirer un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), document qui précisera les mesures à prendre pour accueillir au mieux votre enfant.



Le mercredi

Les centres de loisirs sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées. Ils accueillent, les mercredis, les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal

- Les inscriptions se font par internet, via le Portail familles de la Ville suresnes.fr rubrique démarches en ligne : Espace famille
- L'inscription pour le mercredi se fait à la journée (repas compris) ou demi-journée (matin sans repas) en période scolaire.
- Le planning précis des inscriptions est consultable sur suresnes.fr (rubrique suresnes au quotidien/vie périscolaire /les centres de loisirs)
- Le nombre de places par centre est limité, en fonction de la capacité d'accueil.

L'agenda de réservation ne sera pas accessible dès lors qu'il n'y aura plus de place disponible le jour souhaité.

En concertation avec les fédérations de parents d'élèves, le règlement intérieur des accueils de loisirs a changé depuis le 1^{er} janvier 2020 pour répondre aux besoins des familles. Les modifications portent sur :

- **L'inscription et la désinscription dans les accueils de loisirs pour le mercredi est désormais possible jusqu'au dimanche minuit**
(en remplacement du vendredi minuit)
- **L'incitation à la désinscription pour libérer des places le mercredi.**
Ainsi, une majoration de 50% du tarif de la journée ou de la demi-journée uniquement pour les mercredis sera appliquée si l'enfant inscrit est absent (sans justificatif médical). A partir de 3 absences successives (sans justificatif médical), et après en avoir alerté les familles concernées, le service se réserve la possibilité de désinscrire l'enfant pour les mercredis suivants réservés. Cette modalité ne concerne que les accueils de loisirs le mercredi.

LES FRÉQUENTATIONS EXCEPTIONNELLES (N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION) SONT MAJOREES DE 30%.



L'ALERTE SMS

En cette période exceptionnelle la Ville doit s'adapter afin de pouvoir communiquer les informations rapidement auprès des familles. Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place un service gratuit d'alerte SMS ou de courriel. Ce service est destiné à transmettre, dans les meilleurs délais, aux familles surenseignes des informations urgentes, liées à l'accueil des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Au vu du contexte actuel nous invitons les familles qui n'ont pas souscrit à ce service à le faire.

L'inscription se fait via le portail citoyen dans la rubrique « famille », le responsable 1 ou 2 doit cocher l'onglet « je souhaite m'inscrire au service alerte SMS et courriel ».

Nous vous invitons également à consulter régulièrement les informations officielles disponibles sur le site de la Ville.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h et 18h30 (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement.)

Si votre enfant fréquente l'école Saint Leufroy :
il sera accueilli à l'école République.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 :

- Les enfants de l'école des Raguidelles seront accueillis tous les mercredis directement au centre des Landes.
- Les enfants de l'école du Parc déjeuneront au sein de l'école République

Henri Dunant
01 46 97 17 41

République
01 41 18 03 29

Saint-Exupéry
01 41 18 17 92

Wilson
01 47 28 93 83

Robert Pontillon
06 21 52 47 64

Raguidelles
01 42 04 94 04

Cottages
01 41 38 03 39

Edouard Vaillant
01 41 18 19 09

Simone Veil
01 41 18 19 13 / 01
71 04 57 93

Marcel Mouloudji
01 41 44 83 85

Honoré d'Estienne d'Orves
01 41 18 38 72

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»
01 71 04 57 86

CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h30 et 18h30 sur ce même lieu (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement.)

Secrétariat
01 45 06 29 20

Landes
chemin de la Motte
01 45 06 29 20

Parc
36 rue du Dr Magnan
01 41 18 96 17

Vaillant-Jaurès
6/8 Avenue Edouard
Vaillant
06 03 60 30 29

Robert Pontillon
36 rue Voltaire
06 21 52 47 64

Paul Pagès
32 rue des Cottages
01 41 44 75 93

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 72

Berty Albrecht
86 rue Carnot
01 71 04 58 12

Raguidelles
19 rue du Dr Émile Roux
01 42 04 94 05

Madeleine
10 avenue Sisley
01 71 04 57 86

Marcel Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 87

Jules Ferry
12 rue Jules Ferry
06 27 66 64 14

Les vacances scolaires

Les centres de loisirs accueillent pendant les vacances scolaires, les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi. Ce sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

Modalités et règles d'inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Les inscriptions se font par internet, via le Portail familles de la Ville suresnes.fr rubrique démarches en ligne : Espace famille L'agenda est ouvert à la rentrée des vacances précédentes. L'inscription est possible jusqu'à 2 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires. (Planning sur suresnes.fr).
- Des modifications ou annulations sont possibles avant la clôture des inscriptions, soit jusqu'à 2 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires.

Où accompagner votre enfant ?

L'école où sera accueilli votre enfant pendant les vacances scolaires vous sera communiquée sur suresnes.fr et dans les écoles quatre semaines avant la date des vacances concernées.

Les enfants doivent être accompagnés dans leur centre d'accueil entre 7h45 et 8h15 ou jusqu'à 9h directement sur la structure et repris entre 17h (17h30 pour les élémentaires) et 18h30 sur ce même lieu.



SÉJOURS VACANCES

La Ville, par l'intermédiaire de sa Caisse des écoles, propose des séjours de vacances pendant les congés scolaires de Noël et d'été pour les écoliers et adolescents.

Une information est transmise aux familles avant chaque séjour via l'établissement scolaire.

RAPPEL : pour les familles bénéficiaires, il existe le ticket « coup de pouce loisirs » délivré par la CAF pour aider au financement d'une inscription.

Service Activités périscolaires et éducatives
01 41 18 15 56

Facturation

Toutes les activités sont facturées mensuellement en fonction du quotient familial

- Les activités CEL sont facturées à la séance
 - Les études sont facturées au forfait quel que soit le nombre de jours de fréquentation,
 - les activités centre d'accueil du matin et du soir sont facturées au forfait quel que soit le nombre de jours de fréquentation.
- La fréquentation exceptionnelle est fixée à 33% du forfait mensuel pour 1 jour dans le mois, et 66% pour 2 jours dans le mois.
- Le forfait complet s'applique à compter de la troisième fréquentation au cours du même mois.
- les fréquentations en centres de loisirs sont facturées à la journée le mercredi et les vacances scolaires, et à la demi-journée le mercredi matin sans repas. Le tarif journée englobe l'animation et le repas.
 - La restauration scolaire est facturée selon le forfait choisi : un, deux, trois ou quatre jours fixes par semaine. En cas de nécessité, une fréquentation occasionnelle et ponctuelle peut être autorisée par le directeur d'école, facturée au tarif fréquentation exceptionnelle.
- Pour les enfants autorisés à apporter leur propre repas, une tarification spécifique est appliquée.

RAPPEL

Les tarifs des activités périscolaires et les niveaux de participation financière des familles sont applicables sur l'année civile.

Le quotient familial est la référence unique pour calculer les tarifs des activités périscolaires et éducatives chaque année en tenant compte des ressources de chaque famille. Il sert également de base pour calculer les tarifs de la restauration, des centres d'accueil, des études, du centre de loisirs, des classes d'environnement, les centres de vacances mais aussi les activités du Conservatoire ou de l'école d'Arts plastiques.

Vous pouvez désormais demander à faire calculer votre quotient familial via le portail citoyentoutsuresnes.fr ou en vous présentant à l'accueil du centre administratif.

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient durant l'année scolaire 2019-2020 pour les activités périscolaires pour divers motifs (enfant nouvellement inscrit dans une école publique suresnoise, enfant déjà scolarisé à Suresnes en 2019/2020 mais dont les responsables n'avaient pas fait calculer leur quotient familial, enfant qui entre en Petite section de maternelle), vous devrez faire calculer votre quotient familial 2020 valable de septembre à décembre 2020 avant le vendredi 11 septembre 2020 en transmettant l'avis d'imposition ou de non imposition 2019 sur les revenus 2018 de toutes les personnes du foyer, copie recto verso.

Pour l'année 2021, Vous devrez faire calculer votre quotient familial 2021 valable pour toute l'année civile 2021, de janvier à décembre 2021 avant le vendredi 6 novembre 2020 en transmettant l'avis d'imposition ou de non imposition 2020 sur les revenus 2019 de toutes les personnes du foyer, copie recto verso.

PAIEMENT

• Par prélèvement automatique

Pour le règlement des factures concernant les prestations périscolaires (restauration, études, centres d'accueil, centres de loisirs, ateliers CEL). Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir le formulaire «mandat de prélèvement» que vous trouverez via internet sur le site de la Ville, dans la rubrique «compte famille» ; ou sur demande auprès du service des activités périscolaires et éducatives, et de le renvoyer accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

• Par carte bancaire via internet

En vous connectant sur le site de la Ville suresnes.fr et en utilisant le code qui vous sera adressé par courriel lors de la première connexion sur le portail familles.



IMPORTANT

Nous appelons votre attention sur les délais impartis indiqués sur chaque facture pour formuler toute observation relative aux montants facturés pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Aucune modification rétroactive ne pourra être consentie.

Service des Activités périscolaires et éducatives.

Centre administratif

7 rue du Mont Valérien - 92 151 Suresnes Cedex
01 41 18 15 74

À NOTER

Depuis septembre 2016, les familles reçoivent leur facture pour les activités périscolaires et petite enfance par courriel. Si toutefois vous souhaitez conserver un envoi des factures par voie postale, vous pouvez choisir cette option via le portail familles.



La vie **SCOLAIRE**

Associations de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves ont lieu en général en octobre.
Les coordonnées de vos représentants sont en principe affichées
dans l'école de votre enfant.

AIPES

(Association Indépendante des Parents d'Elèves de Suresnes)

République / Parc
aipes92@yahoo.fr

APEICJ

(Association des Parents d'Elèves Indépendants de la Cité Jardins)

Wilson / Édouard Vaillant
/ Vaillant-Jaurès /
Collège Henri Sellier
apeicj@orange.fr

APIE-M

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves de Mouloudji)

Marcel Mouloudji
apiemouloudji@gmail.com

APIE-EO

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves d'Estienne d'Orves)

Honoré d'Estienne d'Orves
api.eстиенндорвэс@gmail.com

DMUE

(Dessine-Moi Une Ecole)

Saint Exupéry /
Berty Albrecht / Jean Macé
dmuestex@gmail.com

FCPE

(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
ahlam.marque@fcpe92.fr

PEEP

(Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

joelpanabieres@orange.fr

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Il se compose du directeur d'école qui en assure la présidence, des enseignants, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité, de l'inspecteur de l'Éducation nationale, du délégué départemental de l'Éducation nationale, des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes).

Constitué tous les ans au sein de chaque établissement, le Conseil d'école a notamment pour vocation de voter le règlement intérieur, d'élaborer le projet d'école et de donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement pendant le temps scolaire et sur les activités périscolaires.

Le parent délégué représente tous les parents et assure le lien entre l'équipe éducative et les autres parents.

Le Conseil d'école se réunit 2 ou 3 fois dans l'année.

D'autres personnes que celles qui le composent, peuvent assister aux séances lorsque des domaines les intéressent sont abordés : médecin, infirmière, animateur, etc.

D.D.E.N. Suresnes

(Union locale)

Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
Contact (maternelles)

M. LEFORT

07.81.38.41.47

patrick@lefort.eu.com

Le rôle des DDEN (délégué départemental de l'Éducation nationale) est bénévole et sans lien direct avec l'Éducation nationale.

Il consiste à veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité et à leur santé au sein de l'établissement scolaire, sans interférer sur le rôle pédagogique des professeurs.

Le DDEN participe aux conseils d'école, note les points soulevés par les parents élus, évite les conflits entre intervenants et veille également au respect des valeurs de la laïcité dans l'établissement et durant les activités périscolaires.

Il vérifie l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Enfin il rend compte au niveau départemental.

RASED

(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Ce dispositif de l'Education nationale regroupe des psychologues de l'Education nationale et des enseignants spécialisés qui interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires de Suresnes. L'objectif est de prévenir les difficultés scolaires, d'aider les élèves à entrer dans les apprentissages, d'accompagner les enfants à besoins éducatifs particuliers. Ainsi la réussite de tous les élèves implique un partenariat entre les familles, l'équipe enseignante et les personnels du RASED.

À la rentrée, dans les écoles, un affichage vous permettra de contacter ces personnes, si nécessaire.

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

La classe d'intégration scolaire est située à l'école élémentaire Jules-Ferry et accueille des enfants en situation de handicap.

Mme Even, enseignante référente Handicap est à la disposition des familles pour toute question concernant la scolarisation de leur enfant en situation de handicap.

01 45 06 09 22



Les + à Suresnes

Les classes d'environnement

Chaque année, sur la base du volontariat d'enseignants et après validation pédagogique de l'Inspection de l'Education nationale, des classes d'environnement sont organisées par la Ville de Suresnes.

Elles permettent de poursuivre les activités scolaires habituelles dans un milieu d'accueil et de vie différent qui constitue un support à l'action éducative. En outre, la Ville participe également via une subvention à l'organisation de séjours «autogérés» organisés par les enseignants des écoles suresnoises.

Le développement des outils numériques à l'école

La Ville investit, en partenariat avec l'Education nationale, dans le déploiement d'outils numériques, tableaux numériques interactifs, équipements individuels mobiles en école élémentaire et en bornes tactiles en école maternelle.

Le pédibus ®

La démarche Péibus® permet aux enfants d'effectuer à pied leurs trajets domicile / école en toute sécurité, grâce à un ou plusieurs parents accompagnateurs bénévoles, selon un itinéraire fixe et un planning concerté en fonction de leurs disponibilités. Pour rejoindre une ligne proche de chez vous, créer une ligne vers votre établissement scolaire, devenir accompagnateur ou tout simplement vous renseigner :

service Environnement
01 41 18 17 31 ou consultez suresnes.fr (rubrique Jeunesse)

UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) / PLAN MERCREDI

Le Projet Educatif De Territoire est l'outil qui doit permettre d'articuler au mieux les temps familiaux, scolaires et périscolaires qui composent le temps quotidien de l'enfant. Il est issu d'une concertation avec les partenaires concernés (Education nationale, parents d'élèves, services de la Ville, partenaires associatifs, etc.)

L'objectif principal étant de placer l'enfant, ses besoins et ses choix au cœur d'un projet qui rassemble l'ensemble des acteurs éducatifs. Il se veut être un projet porteur de valeurs communes qui garantit une co-éducation et une cohésion de l'ensemble des équipes, ayant un objectif de complémentarité et de continuité éducative entre les enseignements et les activités proposés sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les parcours éducatifs sur le temps scolaire (artistique et culturel, citoyenneté et santé)

En partenariat avec l'Education nationale, la Ville intervient sur le temps scolaire en complémentarité avec les enseignants dans le cadre des parcours éducatifs.

La Caisse des écoles finance des projets temps scolaires présentés par des enseignants des écoles en partenariat avec l'Inspection de l'Education nationale et les services municipaux, afin de bénéficier d'un intervenant extérieur et de matériel spécifique afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Le service Culture met à disposition des heures d'enseignement de professeurs de l'école d'arts plastiques et du conservatoire, ainsi que des personnels du MUS et de la médiathèque, en fonction des projets présentés. Des éducateurs sportifs interviennent également dans les écoles élémentaires, ainsi qu'un professeur de musique.

LE SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES

L'action sociale scolaire

Deux assistantes sociales scolaires travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires. Elles interviennent auprès des enfants et des familles confrontés à des difficultés entravant l'épanouissement

personnel et scolaire de l'enfant. Elles travaillent en partenariat et facilitent les liens et les échanges entre l'école, la famille, les institutions et les associations.

Service des solidarités territoriales
18 rue des Bourets
06 23 05 37 43 / 06 23 05 28 24

LE PLAN PARENTALITÉ

La Ville met en œuvre différentes actions en direction des parents, en particulier par le biais de son Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Cette instance de concertation a pour objectif de favoriser le bien-être de tous les citoyens, et de mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé. Un groupe dédié à l'accompagnement à la parentalité réunit de nombreux partenaires et associe les parents afin de répondre aux problématiques rencontrées par les enfants, les adolescents et leurs parents. Des soirées d'échanges thématiques, des séances de sensibilisation, des cafés des parents... peuvent ainsi être organisés au sein des écoles, des collèges et des structures de la Ville.

Pour plus de renseignements :
jkrief@ville-suresnes.fr

Le Programme de Réussite Educative

Le Programme de réussite éducative constitue une démarche personnalisée proposée aux familles suresnoises dont les enfants sont âgés de 3 à 12 ans. Il accompagne les enfants et leurs familles dans une dynamique de réussite lorsqu'une difficulté (scolaire, relationnelle, de santé...) passagère ou durable apparaît.

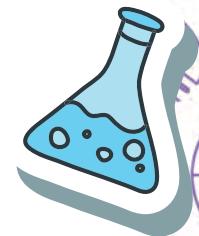
Ce dispositif permet d'accompagner les enfants présentant des « signes de fragilité » dans leur parcours éducatif en prenant en compte la globalité de leur environnement social et familial par la mise en place d'un parcours individualisé et personnalisé.

Ces parcours sont déterminés avec les parents par les acteurs du champ éducatif : le Programme de réussite éducative organise tous les mois une réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour étudier les situations et définir les parcours.

Cette équipe pluridisciplinaire est composée de représentants de l'Éducation Nationale (RASED), des assistantes sociales scolaires, de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Centre médico-psychopédagogique de Suresnes.

Programme de Réussite Éducative

Service des Affaires Scolaires
Centre administratif
7/9 rue du Mont Valérien
Renseignements :
Coordinateur PRE : Mme Philippe
01 41 18 18 42
hphilippe@ville-suresnes.fr
Référent de parcours PRE :
Mme DANAN
01 41 18 37 45
ddanan@ville-suresnes.fr



L'association courte échelle

Cette structure accompagne des élèves de Suresnes dans leur travail scolaire, du CE1 à la terminale.
2 av. Édouard Vaillant
01 45 06 78 24

C.M.P.P.

Le Centre médico psychopédagogique reçoit des enfants et des adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou scolaires, ainsi que leurs parents. Des séances de psychothérapie, d'orthophonie, de psychomotricité et de psychopédagogie sont proposées en fonction des besoins.
132 bd du Mal de Lattre de Tassigny
cmppsuresnes@yahoo.fr
01 45 06 62 74

SIAM 92 : SAFEP et SAAAS

Association Fédération des APAJH

Ces services médicaux sociaux ont pour mission d'accompagner la socialisation, la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes malvoyants et aveugles des Hauts-de-Seine de 0 à 20 ans.

14 av. du Gal de Gaulle 92150 Suresnes
siam92@apajh.asso.fr
01 41 44 88 10



Quand l'école **EST FINIE**

Quand l'école
EST FINIE

SERVICE DES SPORTS

Directeur de pôle - Benoît Rohée
Chef de service - Julia Crélot

44 disciplines proposées

59 associations, 3 stades, 2 centres sportifs avec
gymnase dont un avec 2 dojos et piscine, 3 gymnases,
2 clubs de tennis, 1 centre équestre, 7 Terrains en accès
libre (skate Park, terrains de proximité).

Liste sur le site de la ville : suresnes.fr rubrique « sport »

Académie des Activités Aquatiques

apprentissage et perfectionnement de la natation
(enfants à partir de 5 ans et adultes) et cours d'aquagym.
Renseignements et inscriptions au 06 26 04 33 42

■ Suresnes Sports-IMEPS

École des Sports

Découverte et initiation de différentes disciplines
sportives le samedi matin pour les enfants de 4 à 12 ans
et cours de roller à partir de 5 ans.

Boxe thaïlandaise pour les enfants

À partir de 8 ans et pour les adultes
Renseignements et inscriptions au 01 42 04 76 96
ou www.kananas.com/suresnessports-imeps

CONSERVATOIRE

Conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique. Établissement d'enseignement spécialisé dans les différentes disciplines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; reconnu à rayonnement communal par le Ministère de la Culture-Direction générale de la création artistique.

30 disciplines individuelles et 11 pratiques collectives

Missions

- favoriser l'éveil des plus petits à la musique et à la danse (à partir de 6 ans),
- proposer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique ou d'art dramatique aux jeunes et aux adultes en permettant l'éclosion de futurs professionnels ou d'amateurs actifs, éclairés et enthousiastes,
- favoriser la rencontre des musiciens, danseurs et acteurs Suresnois déjà formés en mettant à leur disposition les moyens d'exercer leurs pratiques artistiques.

Pour tout musicien ne suivant pas les cours
du Conservatoire, accès possible à des studios
de répétitions en fonction des plannings.

Directeur : Bruno Garlej

1 place du Puits d'Amour
tél. : 01 47 72 58 61 / fax : 01 47 18 37 75
conservatoire@ville-suresnes.fr
Site : conservatoire.ville-suresnes.fr

MUSÉE D'HISTOIRE URBAINE ET SOCIALE DE SURESNES

Pour découvrir le patrimoine suresnois et son histoire, le MUS propose des visites et ateliers de ses collections permanentes ainsi que des balades urbaines, notamment la cité-jardins de Suresnes où vous pourrez visiter un appartement des années 30 reconstitué.

Le public scolaire et périscolaire est accueilli du mardi au vendredi de 9h à 17h, pour des visites et ateliers ludiques et adaptés à leur projet. Vous pouvez consulter le programme des activités proposées sur le site du MUS.

Le MUS met aussi à disposition des chercheurs et des élèves son centre de documentation, ouvert les mercredis et samedi de 14h à 18h et du mardi au vendredi sur rdv.

Cette année le MUS propose une exposition intitulée : « C'est du propre ! L'hygiène et la ville depuis le XIX^e siècle »
À partir du 16 octobre 2020

Directrice : Mme Deguillaume
MUS
01 41 18 37 37
mus@ville-suresnes.fr
1 place de la gare de Suresnes-Longchamp
92151 Suresnes cedex
Plus d'informations sur mus.suresnes.fr

ARTS PLASTIQUES

Dans de nouveaux locaux, l'école d'arts plastiques propose les cours suivants

• **de 4 à 11 ans**

Survol des techniques d'arts plastiques, peinture, modelage, et dessin.

• **pour les adolescents**

Peinture, modelage, dessin, photo numérique, vidéo et design.

• **pour les adultes**

Dessin, modelage, céramique, arts graphiques, peinture et histoire de l'art.

Dir. : M. DEGONDE

École d'arts plastiques, 2 allée Camille Saint-Saëns

Tel : 01 41 18 18 73

Club des Très Bourgeois, 30 rue de la Liberté

Tel : 01 42 04 43 08

Quand l'école
EST FINIE

MÉDIATHÈQUES

La ville de Suresnes dispose d'un réseau de médiathèques offrant des lieux de culture confortables aux habitants. Ces espaces, de près de 2600 m², sont dotés des équipements les plus modernes.

Rencontres, expositions, spectacles, animations, ateliers ponctuent la vie des médiathèques et sont autant d'occasions pour se former, partager et découvrir les outils du savoir.

Les collections

L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place des documents sont gratuits pour tous. Vous trouverez tous les supports actuels : livres, revues, partitions, CD, DVD, jeux vidéo, etc.

L'inscription

Si vous souhaitez emprunter des documents, l'inscription se fait sur place, à l'accueil. Elle est valable un an. Votre carte d'abonné est valable sur tout le réseau.

Les animations pour la jeunesse

- Hors temps scolaire
- des bébés lecteurs
- pour les plus grands à partir de 4 ans des contes « il était une fois », des ateliers scientifiques et numériques, des spectacles ainsi que des événements ponctuels dans le cadre de manifestations thématiques.
- Sur le temps scolaire
- Pour les enseignants et leurs élèves : au choix sur inscription des séances découvertes et thématiques

La Médiathèque

5 rue Ledru-Rollin - Tel : 01 41 18 16 69

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi : 12h30-19h

mercredi : 10h-18h30, samedi : 10h30-18h30

dimanche : 14h-18h (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

La Médiathèque de la Poterie

10 allée Jean-Baptiste Lully - Tel : 01 41 18 37 94

Horaires d'ouverture

mardi, jeudi, vendredi : 14h-19h

mercredi, samedi : 10h-12h30 et 14h-18h30

dimanche : 10h-12h30 (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

Directeur: M. Pauthé

mediatheque@ville-suresnes.fr

Renseignements et programme au 01 41 18 16 69

LE CAPITOLE

Ce complexe cinématographique en centre ville est équipé de 4 salles climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les cartes illimitées Gaumont et UGC y sont acceptées, un tarif préférentiel pour les enfants de moins de 15 ans est proposé tous les jours de la semaine à toutes les séances. Chaque semaine un film est proposé en direction des jeunes spectateurs. Le programme est disponible sur le site de la Ville sur suresnes.fr et sur celui du cinéma cinema-lecapitole.com.

Inscrivez vous directement à la newsletter du Capitole sur leur site afin de recevoir le programme par mail. Retrouvez aussi toute l'actualité du cinéma facebook/LeCapitoleSuresnes

L'opération « Ciné-Goûter » propose aux enfants de découvrir, à un tarif préférentiel, des films de qualité, choisis spécialement pour eux. Ces films font l'objet d'une animation en salle (présentation, discussion) et sont suivis d'un débat et d'un goûter.

Les professeurs des écoles, collèges et lycées ont la possibilité de joindre le cinéma en passant par le site internet pour réserver des films à l'affiche ou sur demande tout au long de l'année et à un tarif de groupes.

3 rue Ledru Rollin

Réservation groupe

01 47 72 42 42

Programmation et gestion

Mme Cornillat / Directeur : M. Jardel

THÉÂTRE JEAN VILAR



Le Théâtre de Suresnes Jean Vilar, situé dans la Cité-Jardins, propose aux enfants, dès 4 ans, de se familiariser avec le spectacle vivant.

Pour cela, il permet d'octobre à juin :

- **pour les tous petits**

d'assister, 3 mercredis après-midis dans l'année, à des spectacles conçus pour eux exclusivement (contes, marionnettes, théâtre d'ombre...)

- **pour les familles**

les samedis et dimanches, des spectacles de théâtre, musique, cirque, danse et danse hip hop avec le festival Suresnes cités danse

- **Pour les petits, de 4 à 11 ans**

Trois « Mercredis au Théâtre » à 14h30 sont proposés : théâtre, marionnettes, contes, musique

Timée et les semeurs d'étoiles le 9 décembre,
Sur la nappe le 10 février et *Petite Rouge* le 5 mai
Tarif enfant 4€ / Adulte accompagnateur : 8€

- **Pour les spectacles « à voir en famille »**

Tarifs Enfants (- 12 ans) : A : 13 € ; B : 10€

Tarifs Jeunes (- 26 ans) : A : 15 € ; B : 12€

À NOTER : POUR LES COLLÉGIENS

Les collégiens peuvent utiliser le Pass 92, dispositif mis en place par le département des Hauts-de-Seine, pour régler les places de spectacles.

Les partenaires du Théâtre Jean Vilar :

- Conseil départemental des Hauts-de-Seine (dispositifs « EVP : Eteignez vos portables », « Pass Hauts-de-Seine »)
- L'Inspection académique, le conseil départemental et la Mairie de Suresnes dans le cadre du dispositif « Les artistes à l'école » : rencontre de l'école, des arts, de la culture et du territoire, la DAAC du Rectorat de Versailles.

Chaque saison, les programmes sont consultables sur theatre-suresnes.fr

Réservation : sur le site, au 01 46 97 98 10 ou sur place au guichet.

Parking gratuit à l'arrière du Théâtre (stade Maurice-Hubert) pour chaque représentation, y compris les mercredis après-midi.

Théâtre de Suresnes Jean Vilar

Direction : Olivier Meyer

16 place Stalingrad

VIE ASSOCIATIVE



La ville de Suresnes abrite un réseau riche et varié de plus de 350 associations évoluant dans de nombreux domaines (culture, sports, loisirs).

Si vous êtes à la recherche d'informations sur les activités qu'elles proposent, souhaitez monter votre propre association ou rechercher des subventions pour la développer, n'hésitez pas à franchir le seuil du service Vie associative ! Si l'engagement associatif n'est pas votre actualité du moment, le service se tient aussi à votre disposition pour la location d'une salle municipale ou une demande de tournage.

Afin de bénéficier des actualités les plus récentes au sujet de la vie associative suresnoise, inscrivez-vous à l'infolettre sur le site Internet de la Ville (à gauche sur la page du site).

Service Vie associative, Vie des quartiers et

Recherche de financements

2 rue du Clos des Ermites

01 41 18 19 42

Accueil

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi et jusqu'à 17h le vendredi

Quand l'école
EST FINIE

Suresnes animation.net

Dans le cadre du projet éducatif de la Ville, Suresnes Animation, centre social multi-sites, développe son action d'animation de proximité au cœur des quartiers, ainsi que l'information, l'orientation et la participation active des habitants dans une démarche collaborative.

Suresnes Animation propose aux enfants, adolescents, adultes et familles un large choix d'activités adaptées à tous les âges dans les domaines des loisirs, de l'animation, du multimédia, du lien social, etc.

Suresnes Animation assure la gestion de :

- 3 maisons de quartier
- 2 espaces jeuneS
- 1 studio de musique (Zik Studio)
- 1 Cyberesp@ce
- 1 Ludothèque
- 2 structures d'apprentissage du français et ateliers sociolinguistiques (Femmes Relais, Relais de Sarah)

LES ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE DES MARDIS, JEUDIS ET/OU VENDREDIS

6/11 ans et 11/15 ans

L'accueil se fait dès la sortie de l'école. Ils se déroulent les mardis, jeudis et/ou vendredis de 16h à 18h30. Votre enfant peut participer à des ateliers de détente, ludiques, artistiques et créatifs sur une des trois maisons de quartier. L'inscription se fait auprès de la maison de quartier de votre choix. Renseignez-vous sur place pour connaître le détail et les jours correspondant à chaque atelier proposé.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI, SAMEDI ET EN PÉRIODE DE VACANCES

Pour les 6/11 ans

Les enfants sont accueillis et encadrés par une équipe d'animateurs diplômés, sur l'une des trois maisons de quartier (Sorbiers, Chênes, Gambetta). Le centre est un lieu de vie collective, le projet d'animation favorise l'expression et la créativité de chacun en proposant des activités de loisirs, artistiques, sportives de plein air, des sorties, des visites, etc.

Des mini-séjours sont organisés pendant les vacances de printemps et en juillet.

Les enfants ne pouvant rentrer chez eux pour déjeuner, peuvent être accueillis au sein des maisons de quartier entre 12h00 et 13h30 sous réserve que les parents leur fournissent un pique-nique.

Horaires :

Vacances scolaires

lundi au vendredi :

8h30-12h/13h30-18h

Hors vacances scolaires

mercredi : 8h30-12h/13h30-18h

samedi : 10h-12h/14h-17h

Pour les 11/15 ans

Les jeunes sont accueillis sur l'une des trois maisons de quartier (Sorbiers, Chênes ou Gambetta) dans un espace spécifique réservé aux adolescents. Tout au long de l'année, des projets d'animation artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet.

Horaires :

Vacances scolaires

Lundi au vendredi

8h30-12h / 13h30-18h

Tout au long de l'année, les maisons de quartier et les espaces jeuneS sont ouverts pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet.

En août, seul un des deux espaces jeuneS accueillera les 11/15ans et les 15/25 ans.

Hors vacances scolaires

Mercredi : 13h30-18h

Samedi : 10h-12h / 14h-17h

Les mini-séjours

Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été les jeunes de 6-11 ans et de 11 à 15 ans ont la possibilité de participer à des mini-séjours. Les plus jeunes partiront pour une nuit et deux jours tandis que les adolescents partiront trois jours et deux nuits.

Les samedis en famille

Les maisons de quartier développent des actions pour favoriser les loisirs et les échanges entre parents et enfants. Ces temps s'organisent autour d'ateliers, de jeux, d'activités sportives, artistiques ou d'expression les samedis. La participation en famille est gratuite sous réserve d'être adhérent à Suresnes Animation.

Les cours et ateliers

Ils s'adressent à tous les publics et se déroulent dans les 3 maisons de quartier. Ils sont encadrés par des animateurs techniciens spécialisés et favorisent l'échange, la convivialité et l'apprentissage. Plus d'infos auprès des équipes de vos maisons de quartier ou 01 46 25 02 09

L'animation tout public

Tout au long de l'année, des rencontres, animations, événements, festivités, etc. sont organisés par les maisons de quartier, en journée ou en soirée. Se rapprocher des maisons de quartier pour découvrir tous les projets et autres accueils spécifiques proposés.

LES SITES DE SURESNES

ANIMATION

Ils sont ouverts à tous les publics.

Rapprochez-vous des équipes pour connaître les programmes et propositions plus en détail.

Maison de quartier des Sorbiers

01 45 06 64 51

5 allée des Platanes, Sente des Sorbiers

Maison de quartier des Chênes

01 42 04 75 56

5 rue L. R. Nougier

Maison de quartier Gambetta

01 42 04 20 96

27 rue Gambetta

L'espace jeuneS

01 41 18 15 25

6 allée des Maraîchers



Cyberesp@ce

Cet espace tout public propose un accès libre à Internet et aux logiciels de bureautique ainsi qu'un programme d'ateliers d'initiation et une assistance à l'utilisation d'un ordinateur.

01 47 72 26 63

1 place Stalingrad

La ludothèque (au sein de la Maison de quartier des Sorbiers)

01 45 06 00 92

C'est un espace culturel et éducatif entièrement dédié aux jeux, des tout petits jusqu'aux adultes. Elle vous permet d'apprendre, de découvrir, de jouer sur place ou d'emprunter des jeux. Des créneaux d'ouverture sont réservés aux groupes, aux assistantes maternelles (l'accueil boutchou) et aux familles.



Le CCJ

Le Conseil communal de la jeunesse (CCJ), présidé par le Maire, est une instance participative composée d'une soixantaine de jeunes suresnois âgés de 10 à 25 ans qui participent à la vie locale.

Accompagnés par les animateurs des espaces jeuneS, les membres du CCJ mettent en place des projets autour de :

- la citoyenneté et la démocratie par l'appréhension de la démarche électorale, de l'engagement auprès des citoyens en agissant pour la collectivité et par la découverte du fonctionnement des institutions,
- la tolérance par l'écoute et le respect de la parole de l'autre.

Le CCJ est réparti en 5 commissions thématiques (Art et Culture / Sport, Santé, Prévention / Humanitaire et Solidarité / Environnement et Citoyenneté / Communication). Le CCJ s'engage sur 2 thématiques fortes pour la prochaine mandature : l'écologie et le devoir de mémoire. Il propose des actions de solidarité, de sensibilisation ou encore des projets culturels et environnementaux. La nature et l'avancée des projets sont présentées 3 fois dans l'année à l'occasion de plénières auxquelles assistent les élus Municipaux, l'exécutif des collèges et lycées, ainsi que les parents d'élèves.

Inscription et renseignements auprès du service Jeunesse-Animation

6 allée des Maraîchers - 01 41 18 15 25

facebook.com/suresnesjeunes

Instagram/suresnesjeunes

NOUVEAU !
Depuis janvier 2020,
un nouvel espace jeuneS
pour les 15/25 ans s'est
ouvert sur 200m² dans
l'extension de la maison
de quartier des Sorbiers à
la Cité-jardins !

Quand l'école
EST FINIE

Les espaces jeuneS

**LES JEUNES SURESNOIS DE 15 À 25 ANS
DISPOSENT, DEPUIS 2013, DE LIEUX QUI LEUR SONT
DÉDIÉS.**

Les espaces jeuneS leur proposent de retrouver trois acteurs majeurs de la politique jeunesse à Suresnes :

- les espaces loisirs
- Suresnes Information Jeunesse (SIJ)
- la Mission Locale (Maison de l'emploi Rueil-Suresnes).

3 thématiques fortes ont été définies

- les loisirs
- l'information
- l'insertion professionnelle, afin de couvrir l'ensemble des intérêts des jeunes de cette tranche d'âge.

Les jeunes disposent ainsi d'un endroit bien à eux, pour se retrouver entre amis et discuter après les cours. Sur place, ils peuvent également se documenter, suivre des ateliers ou des stages.

Ils y trouvent aussi les services traditionnels du Bureau Information Jeunesse (information, aide aux projets, relais baby-sitting). Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement au projet. Tout est mis en œuvre pour développer l'autonomie des jeunes.

Le Conseil communal de la Jeunesse qui participe à la vie locale en s'investissant dans des projets siège au sein des espaces jeuneS. Autre point fort, la présence de la Mission Locale leur offre l'opportunité de bénéficier des services spécifiques dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la formation et de la définition de projets.

Le Zik studio, rattaché aux espaces loisirs, offre deux salles insonorisées pour les répétitions et l'accompagnement des mélomanes Suresnois.

Enfin, les espaces jeuneS proposent chaque année de passer son permis scoter, de partir en mini-séjour, de s'essayer au concours d'éloquence... Chacun peut y trouver sa place.

ESPACE LOISIRS :

Hors vacances scolaires : du mardi au samedi

Temps d'accueil libre :

- les mardis et jeudis de 15h à 17h
- les mercredis vendredis et samedis de 15h à 19h

Ateliers thématiques

- Les mardis et jeudis de 17h à 19h

Durant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 15h à 19h

CONTACTS

L'espace jeuneS
Centre-ville
01 41 18 15 25

L'espace jeuneS
Cité-jardins
07 64 44 37 94

espace-jeunes@suresnes.ifac.asso.fr

Suresnes Information Jeunesse

3 ESPACES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION :

Les Structures d'Information Jeunesse (SIJ) accueillent, de façon entièrement libre et anonyme, les jeunes mais aussi les plus grands pour toute recherche d'informations et de documentation dans les domaines suivants : métiers, enseignement, jobs, stages, droits, logement, santé, culture, loisirs, vacances, Europe, etc.

SIJ / sij.asso.fr

SIJ Payret
01 45 06 41 38
13 rue Payret-Dortail
payret@sij.asso.fr

SIJ Centre-ville
01 47 72 35 73
6 allée des Maraîchers
centre-ville@sij.asso.fr

SIJ Cité-jardins
01 47 72 35 73
5 allée des Platanes
cite-jardins@sij.asso.fr

SIJ, c'est également

- Un dispositif d'aide à la recherche de jobs et de stages pour guider les jeunes dans leurs démarches, la consultation d'annonces, la rédaction de CV et de lettres de motivation,
- « Actif'jeunes », un dispositif d'accompagnement pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à construire réaliser et valoriser leurs projets
- « Relais baby-sitting et aide aux devoirs », des dispositifs pour mettre en relation des particuliers et des jeunes par le biais d'annonces, d'informations et de documentation
- De nombreuses manifestations, projets et ateliers, à l'échelle de la ville ou au sein des collèges et lycées de Suresnes : rencontres parents/baby-sitters à la rentrée, Forum des Jobs et Forum des Formations au printemps, Forum Santé au début de l'été, visites en entreprises, dispositif « Facili'stage », prévention du harcèlement, formation des délégués...

LES 15/25 ANS SONT CONNECTÉS !

Les pages Facebook et Instagram Suresnes Jeunes permettent de se tenir informé en temps réel et de suivre au jour le jour l'actualité de la jeunesse suresnoise. Retrouvez le planning d'activités, mais aussi les albums photos et les concours organisés par la Ville. Grâce au site de la Ville suresnes.fr, les jeunes Suresnois sont toujours connectés à la vie suresnoise. École, sports, voyages, culture, stages ou premier emploi, tous les sujets y sont développés.

LES 15/25 ONT LEUR CARTE JEUNES

Début mai 2016 a été lancée à Suresnes la carte jeuneS. Dédiée aux jeunes de 15 à 25 ans, gratuite et nominative, elle leur permet d'obtenir des réductions auprès de certains commerçants et infrastructures de loisirs de la Ville (piscine, théâtre, cinéma, etc.). Les jeunes intéressés sont invités à se rendre à L'espace jeuneS afin d'obtenir leur carte.

Quand l'école
EST FINIE

L'Espace des Parents

STRUCTURE RESSOURCE DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ POUR TOUS LES PARENTS, QUEL QUE SOIT L'ÂGE DE LEUR ENFANT.

Tout au long de l'année, les parents peuvent trouver de nombreuses activités et rencontrer des professionnels de différents secteurs.

L'Espace des Parents vous propose :

- **Des ateliers parents-enfants** (relaxation, musique, arts créatif, motricité, lecture, massages...). Venez vivre ensemble des expériences ludiques, motrices, culturelles et artistiques. Dans un esprit de plaisir partagé, ces ateliers permettent de découvrir votre enfant dans un cadre différent et de faire des expériences ensemble.
- **Des temps de rencontre et d'échanges entre parents :** groupe de parole, café des parents...
- **Un Point Ecoute Parents** : entretiens individuels et confidentiels avec un psychologue
- **Des soirées débats thématiques** : animées par des professionnels, elles permettent aux parents de s'exprimer librement, de poser des questions et de partager un moment convivial. Plusieurs thèmes sont abordés : le sommeil, l'entrée à l'école, le développement du langage, l'accompagnement à la scolarité, le harcèlement, l'adolescence...
- **Des semaines thématiques** : semaine sur les écrans, la gestion des émotions...
- **Un Point Info Famille** : Vous avez besoin d'informations sur la parentalité, la santé, ou les services existant sur la Ville en directions des familles ? Cet espace est fait pour vous ! Le Point Info Famille est animé par une professionnelle spécialisée qui peut répondre à vos questions et vous orienter vers les structures compétentes afin de simplifier vos démarches quotidiennes ou vous aider face à une difficulté.
- **Une lettre de nouvelles mensuelle** : « *Gardons le lien* » Chaque mois, une sélection d'articles, de tutos d'activités en famille et d'événements liés à la parentalité, est envoyée par mail aux familles qui le souhaitent.

OÙ ?

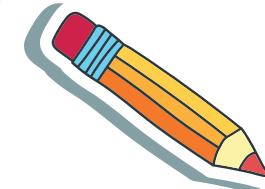
1 avenue d'Estournelles
de Constant

01 41 38 94 70

Inscription et renseignements :
caboufaissal@ville-suresnes.fr

Mes Notes

Mes Notes



Mes Notes

VACANCES

CALENDRIER 2020/2021



Rentrée scolaire des élèves
Reprise des cours : mardi 1^{er} septembre 2020

Vacances de la Toussaint
Fin des cours : samedi 17 octobre 2020
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

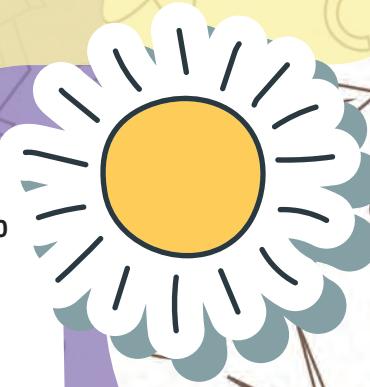
Vacances de Noël
Fin des cours : samedi 19 décembre 2020
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver
Fin des cours : samedi 13 février 2021
Reprise des cours : lundi 1^{er} février 2021

Vacances de printemps
Fin des cours : samedi 17 avril 2021
Reprise des cours : lundi 3 mai 2021

Vacances d'été
Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

- Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit «de solidarité».
- Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.
- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.



Caisse des écoles



Qu'est-ce que la Caisse des Écoles ?

La Caisse des Écoles est un établissement public administratif communal auquel la ville de Suresnes a confié :

- la gestion éducative des restaurants scolaires
- des centres d'accueil et de loisirs
- des classes d'environnement
- des ateliers CEL
- des études
- et des centres de vacances.

Elle a également en charge la gestion administrative du programme de réussite éducative. Son Conseil d'Administration est présidé par le Maire et se compose de conseillers municipaux, de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, d'un délégué du Préfet, du Trésorier Principal de Suresnes et de représentants élus de ses adhérents. Ce Conseil d'administration se réunit en principe cinq fois par an.

Pourquoi y adhérer et comment ?

Toute personne intéressée par l'action éducative en général et par les activités péri et extrascolaires en particulier peut adhérer à la Caisse des Écoles (Le montant minimum de l'adhésion est de 4€).

L'adhésion donne la possibilité de participer à l'Assemblée générale annuelle, de bénéficier d'une information détaillée sur les activités de la Caisse des Écoles, ainsi que de pouvoir élire les adhérents qui représentent les sociétaires au Conseil d'administration. C'est également la possibilité, après une période d'adhésion d'un an, de se présenter à cette élection afin de devenir soi-même administrateur de la Caisse des Écoles en s'impliquant dans l'éducation des jeunes suresnois au travers des 4 commissions suivantes :

- restauration scolaire
- activités culturelles, sportives et artistiques
- classe d'environnement
- centre de loisirs

REJOIGNEZ LA CAISSE DES ÉCOLES !



